

66521 DU 19/11/86

DECRET N° /1887/REP-1986
portant inscription au tableau d'avancement,
au titre de l'année 1985, de Monsieur
MFOULOU (Gérard), Ingénieur Statisticien
en Chef des Cadres de la Catégorie A,
Hiérarchie des Services Techniques
(Statistique)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 76/84 du 7-12-84 portant ratification de l'ordonnance
n° 019/84 du 23-8-1984 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut Général des Fonction-
naires ;
Vu l'arrêté n° 2087/EP du 21-6-62 fixant le règlement sur le
Solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/130/EP du 9-6-62 fixant le régime des rémunéra-
tions des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/EP, du 5-8-62 fixant les Catégories et Hié-
rarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut
Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/410 du 12-12-63 portant Statut Commun des Ca-
dres du Personnel Technique des Services de la Statistique ;
Vu le Décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant l'avancement des
Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n° 62/196 EP du 5-8-62 fixant les échelonnements in-
diciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 62/498/EP du 5-8-62 relatif à la nomination et à
la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du Premier
Ministre ;
Vu le Décret n° 85/1423 du 7-12-85 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17-2-85 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17-2-85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 05-3-85 déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations
Administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le Procès Verbal de la Commission Administrative paritaire
d'avancement, en date du 8 Novembre 1985

D.G.B.

D.C.F.

SECRET

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur MFOULOU (Raphaël), Ingénieur Statisticien en Chef de 1er échelon des Cadres de la Catégorie II, Hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en Service à l'IFORD (Cameroun), est inscrit au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, à 2 ans pour le 2^e échelon de son grade.

Article 2. - Le présent décret, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JO~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Frazzaville, le 19 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO ALTESIGN...-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	2
DGB	2
DCF	2
MP	2
Dossier CNSEE	3
Dossier DGFP	3
Intéressé	1
SGG/BC	2
BST/DGFP	2/20.-